

**PROCES VERBAL
DU
VENDREDI 24 AVRIL 2026 à 20 H 30**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 24 avril à vingt heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ABELCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire Monsieur Damien TAUNAY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 24/04/2026

Date d'affichage : 28/04/2026

Etaient présents : Damien TAUNAY, MMES Julie BARROT, Stéphanie GROSJEAN, Eliane DIEUDONNE, Joëly MAIGRAT, Sylvie JEANNIN, MRS Vincent MONNEE, Luc ROUBEZ, Joël PIGEOLLOT, Karim DELLAOUI, Michel CHARLOT

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

D18/2026 : ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, après étude des différents chapitres, recettes et dépenses d'exploitation et d'investissement, adopte le Budget Primitif 2026 du Service Assainissement résumé ainsi :

- Exploitation : Recettes – Dépenses : 26 861.85 €
- Investissement : Recettes –Dépenses : 85 151.85 €

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D19/2026 : COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente le Budget Primitif de la Commune pour 2026

Après étude des différents chapitres, recettes et dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal décide de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte le budget communal 2026 ainsi :

- **Fonctionnement** : Recettes et Dépenses : 624 971.11 €
- **Investissement** : Recettes et Dépenses : 321 023.39 €

Le conseil municipal :

1/ autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2/ précise que le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance du conseil, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D20/2026 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les états 1259 qui récapitulent les informations fiscales permettant d'établir les taux d'imposition pour l'année 2026. L'ensemble des taux détermine le montant du produit des contributions directes à inscrire au B.P. 2026.

Les taux votés en l'année 2025 étaient :

- Taxe d'habitation : 13,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,64 %

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,64 %

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D21/2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de douze commissaires titulaires ainsi que douze commissaires suppléants. Parmi ces noms, six titulaires et six suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux pour constituer la commission communale des impôts présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Sont proposés :

Titulaires

Suppléants

FAIVRE AGNES	JAMEY BERNARD
BARROT LOIC	DELLAOUI ELLEN
ROUBEZ SANDRINE	MONNEE CAROLE
PIGEOLLOT EMILIE	PINOT CHRISTELLE
CUNEY PATRICK	BRESSON VERONIQUE
DOIZELET THIERRY	SIMARD GAUTHIER
CHARIOT PASCAL	VAN EESBEEK AUDE
CLEMENT JEAN MARC	BETTERMANN JEAN NOEL
SAUVAGE EMILIE	PIGEOLLOT JOEL
MAUVAIS MICHEL	MAIGRAT JOELY
GAUDEY BRUNO	CHARIOT COLETTE
ROUBEZ LUC	JEANNIN SYLVIE

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D22/2026 : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au CNAS,

Considérant la nécessité de désigner les délégués représentant la collectivité au sein du CNAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Désigne en qualité de délégué élu représentant la collectivité auprès du CNAS :

- Sandra MAUFFREY

Désigné en qualité de délégué agent représentant le personnel auprès du CNAS :

- Damien TAUNAY

Précise que les délégués participeront aux instances du CNAS conformément aux statuts de l'organisme.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D23/2026 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE (AFR) D'ABELCOURT

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière d'Abelcourt arrive à son terme. Il convient donc de procéder à son renouvellement. Le Conseil Municipal doit désigner trois propriétaires dont les biens sont obligatoirement inclus dans le périmètre remembré.

Le Maire souhaite siéger à l'Association Foncière.

- FAIVRE Francis,
- MONNEE Vincent,
- MICHEL Chariot

Précédemment désignés, acceptent de faire l'objet d'un nouveau mandat.

Après discussion, le Conseil Municipal valide les 3 candidatures ci-dessus.

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D24/2026 : PRIX DU STERE ET ROLE D'AFFOUAGE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les besoins en stères d'affouage ont été recensés fin 2025. Suite à cette consultation 275 stères ont été réservés. L'Association Trait d'Union a fabriqué 294 stères. Le nombre total de stères à répartir est 275 stères. Le reste des stères sera redistribué ultérieurement au même prix.

Le Maire propose de fixer le prix du stère à 32 €.

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D25/2026 : NOMINATION DU REGISSEUR ET DE SON SUPPLEANT POUR LA LOCATION DE LA SALLE LAMBERT

- REGISSEUR SALLE LAMBERT (nommé par arrêté du Maire)

- Stéphanie GROSJEAN, titulaire
- Julie BARROT, suppléant

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D26/2026 : NOMINATION DU REGISSEUR ET DE SON SUPPLEANT POUR LA LOCATION DE L'ATELIER DISTILLATION

- REGISSEUR ATELIER DE DISTILLATION (nommé par arrêté du Maire)
- Eliane DIEUDONNE, titulaire
 - Michel CHARLOT, suppléant

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D27/2026 : ANNULATION : INSUFFISSANCE BUDGETAIRE : MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2026

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité peut mandater, sur autorisation de l'organe délibérant, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au renouvellement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2025 pour le budget principal.

Ces crédits seront repris dans le budget 2026.

Chapitre 21		
	Crédit 2025	Crédit à ouvrir (25 %)
21532	8 000 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater au maximum la somme de 2 000 € au chapitre 21.

Le Conseil Municipal annule cette délibération, car les crédits sont insuffisants.

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D28/2026 : NOMINATION D'UN CONSEILLER ET DES DELEGUES A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Proposition de trois membres :

- Un représentant du conseil municipal —> Julie BARROT
- Un délégué du tribunal —> Joely MAIGRAT
- Un délégué de l'administration —> Sylvie JEANNIN

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Mis en ligne le

Le Maire



La secrétaire

